



SOS Éducation
120 boulevard Raspail
75006 Paris

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse
Jean-Michel Blanquer
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 29 mai 2020

Objet : plan d'urgence éducative

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,

Il manquera à nos élèves un trimestre de classe du fait des différents événements qui ont marqué cette année scolaire : grèves contre la réforme des retraites, grèves contre le nouveau bac et maintenant la crise sanitaire due au COVID-19.

À la rentrée de septembre, **certains élèves auront eu 5 à 6 mois d'interruption d'enseignement !**

L'enseignement à distance a fonctionné, mais seulement pour une partie des enfants.

SOS Éducation a toujours été au plus près des personnes de terrain.

Depuis le début du confinement nous avons reçu beaucoup de témoignages d'enseignants, de directeurs d'écoles, de chefs d'établissements et de parents. Ils partagent avec nous leurs difficultés et leurs réussites pour assurer la continuité pédagogique, mais aussi leurs doutes pour la suite, la rentrée prochaine, le niveau des élèves, ...

Nous avons redoublé d'efforts pour les soutenir, les accompagner et les écouter dans cette situation de crise sanitaire inédite.

Vous le savez, pour une majorité des élèves de France le programme scolaire n'a pas été traité en intégralité.

Plus grave encore, les acquis n'ont **pas été** régulièrement **évalués**.

Vous avez décidé de ne pas prendre en compte les notes obtenues pendant le confinement. Vous pensiez sans doute que cela n'aurait pas d'effet sur les démarches d'évaluation régulières des acquis par les enseignants. Vous pensiez également que les élèves n'en seraient pas moins motivés pour travailler de manière assidue à distance, et rendre en temps et en heure les devoirs demandés.



Malheureusement cela n'a pas été le cas. Cette décision, pour laquelle nous vous avons fait connaître notre désaccord par courrier du 9 avril 2020, a eu pour conséquence de démotiver de nombreux élèves et enseignants dans les établissements où justement il y avait nécessité à les maintenir.

Vous-même, vous avez fixé le retour prioritaire aux élèves des classes de grande section de maternelle, de CP et de CM2, les trois niveaux pour lesquels une évaluation nationale est instituée depuis 2018 chaque année en septembre.

Nous pensons que des évaluations formelles et des remises à niveau avant la rentrée prochaine doivent être réalisées pour tous les élèves, à chaque niveau de classe.

Les élèves qui ont décroché pendant la période de confinement ne parviendront jamais à rattraper ces mois perdus.

Pour ces élèves, imagine-t-on reporter d'une année sur l'autre ces apprentissages sacrifiés ?

Et pour ceux qui auront fourni les efforts nécessaires ?

Seront-ils contraints de **refaire ce qu'ils ont déjà fait** ? Ce serait prendre le risque de les faire décrocher à leur tour !

Certains établissements ont réussi à maintenir le cap. Leur accompagnement a été exemplaire.

Dès le début du confinement, ils ont mis en place **un système rigoureux d'évaluation des acquis**, avec ou sans notes d'ailleurs, mais avec des créneaux de **mentorat pour aider les élèves qui en avaient besoin.**

Ces établissements ont été les premiers à reprendre et prévoient déjà des **semaines de rattrapage début juillet et de remise à niveau fin août.**

Mais combien sont-ils ?

Combien d'entre eux sont des établissements publics ?

L'école est le socle de notre culture commune !

Le socle républicain, fondé sur l'instruction gratuite et **obligatoire pour tous** jusqu'à 16 ans !

Les enjeux sanitaires, économiques et politiques ont été prioritaires, reléguant au second plan les enjeux éducatifs.

Il est urgent de mettre en place un plan d'urgence éducative pour l'ensemble des élèves de la République !

SOS Éducation vous demande de tout mettre en œuvre pour :

1) Rescolariser les élèves décrocheurs

Les élèves décrocheurs doivent être pris en charge pour suivre les enseignements, à distance ou en présentiel. **L'école est obligatoire jusqu'à 16 ans !** Les enseignants connaissent la situation de chacun de leurs élèves. Ils savent parfaitement ceux pour lesquels l'enseignement à distance n'est pas adapté. Certaines écoles primaires ont déjà mis en place la scolarisation prioritaire des élèves décrocheurs sur la base des listes fournies par les enseignants. Il faut généraliser cette approche. La possibilité de poursuivre l'enseignement à distance devrait faire l'objet d'un avis de l'équipe enseignante et le cas échéant, être conditionnée à l'engagement d'un suivi régulier par la famille.

2) Garantir l'enseignement en présentiel ou à distance !

La continuité des enseignements, en présentiel ou à distance, est un engagement de l'État. Le protocole sanitaire impose de dédoubler toutes les classes. De plus, les familles peuvent choisir l'enseignement à distance, quand celui-ci est adapté pour leur enfant. Cette double contrainte conduit à des besoins plus importants en salles de classe et en enseignants. Des enseignants et des assistants d'éducation volontaires, en disponibilité ou à la retraite, pourraient assurer certains cours à distance ou en présentiel. De plus, il doit être possible de réquisitionner les salles vides d'autres établissements.

3) Évaluer les connaissances acquises

Pendant le confinement certaines connaissances ont été acquises et d'autres restent à acquérir. La décision de ne pas prendre en compte les notes a induit une confusion sur l'importance de l'évaluation des apprentissages. Le conseil de classe du 3e trimestre doit se tenir sur des bases concrètes. Il est donc indispensable que des évaluations formelles soient déployées sur chaque niveau de classe. Ainsi élèves et parents seront parfaitement informés du niveau réel des acquis. De même, l'établissement doit communiquer aux parents les pans du programme qui n'ont pu être traités, avec les répercussions sur l'année à venir. Le bulletin est le document officiel du niveau de l'élève. Il est demandé lors d'un changement d'établissement, et dans les dossiers d'orientation des lycéens !

4) Remettre à niveau les élèves, avant la rentrée prochaine !

Pour les élèves dont la rupture scolaire due au confinement peut mettre en péril leur prochaine rentrée scolaire, la mise en place par l'établissement (pendant les vacances d'été) d'un programme de rattrapage et de remise à niveau est indispensable. Ce programme, établi par les enseignants sur la base du conseil de classe, définira les chapitres qui sont à travailler dans chaque matière, selon les besoins spécifiques de l'élève. Ces sessions de rattrapage doivent également concerner des classes entières dès lors qu'un pan du programme, essentiel pour l'année suivante, n'a pu être traité en raison de la pandémie COVID-19.

Nous ne pouvons pas rester inactifs face à cette situation. Il s'agit de l'avenir de nos enfants ! Pour certains d'entre eux, notamment les décrocheurs, nous savons que l'écart ne sera jamais comblé, mais nous pouvons encore les aider.



Nous savons que les inégalités scolaires sont au cœur de vos préoccupations, c'est pourquoi nous vous demandons d'agir maintenant, avant que cela ne soit trop tard.

Nous sommes volontaires pour contribuer à vos côtés à la diffusion autant qu'à la mise en œuvre des actions qui seront entreprises en ce sens.

Nous nous tenons à votre disposition pour **agir ensemble** !

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Déléguée Générale,

A handwritten signature in black ink, reading "Sophie Audugé". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath it.

Sophie Audugé

Découvrez les réponses du ministère en cliquant ici :

<https://soseducation.org/docs/mobilisations/reponses-lettre-au-ministre-education-nationale-plan-durgence-educative.pdf>